

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1110

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 15

À la dernière phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« y est mis fin »,

les mots :

« est mis fin à la mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.